MODALITÉS DE FINANCEMENT CIBLÉ VISANT À SOUTENIR LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE DU GPE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES– RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, DU RISQUE, D'ÉTHIQUE ET DES FINANCES (GERF)

Pour Decision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 L'objet du présent document est d'inviter le Conseil à examiner la recommandation du Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances (GERF) pour l'approbation des

Résumé des délibérations GERF

Le GERF s'est réuni le 22 septembre par conférence téléphonique afin d'examiner la proposition ; et a recommandé que le Conseil approuve la proposition.

Les points suivants ont été abordés :

- Tout d'abord, le financement ciblé est complémentaire à l'engagement du GPE à l'intégration de l'égalité entre les sexes et à l'obtention de résultats en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre du GPE2020. Le Secrétariat a approuvé et a apporté des précisions sur l'approche à deux volets du document du Conseil.
- Le GERF a aussi demandé si les fonds étant administrés par le Secrétariat laissait entendre que le Secrétariat exécuterait toutes les activités. Le Secrétariat a précisé que les fonds qu'il administre serviraient à financer des activités qui seraient exécuter à l'aide de l'expertise de partenaires clés, à savoir l'UNGEI. Il a ajouté que le ratio des fonds alloués aux activités administrées par le Secrétariat dans la proposition relative à la stratégie en matière d'égalité entre les sexes plus élevé que l'initiative BELDS atteste que l'approche en termes des composantes de développement de capacités dans le cadre de cette initiative s'appuiera sur les travaux existant avec l'UNGEI et d'autres partenaires, et est davantage axé sur le soutien direct pour le développement des capacités et l'assistance technique.
- Quatrièmement, le GERF a demandé pour plus de clarté que le personnel supplémentaire financé par cette proposition est un niveau d'officier de programme et soit distinct de la position d'expert approuvée au Conseil d'Oslo. Cela a été modifié dans le document du Conseil.
- Enfin le GERF a souligné l'importance de veiller à ce que ces projets soient alignés sur le mandat principal du GPE.

modalités de financement ciblé en vue de soutenir davantage la politique et stratégie d'égalités entre les sexes du GPE ainsi que les plans d'action correspondants.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Lors de la réunion du Conseil de juin 2016, celui-ci a approuvé la Politique et la Stratégie 2016-2020 relatives à l'égalité entre les sexes dans le document BOD/2016/06 DOC 06-07. Un des six principaux domaines de réalisation de la Stratégie 2016-2020 est intitulé « Analyse, planification et mise en œuvre sectorielles qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes », et passe notamment par le « renforcement de la capacité des pays en développement partenaires » La Stratégie offre un cadre qui établit les objectifs, les réalisations attendues, les résultats et liens aux résultats du GPE2020. ». Le Conseil soutient également les buts et objectifs généraux de la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques (ECBP) décrite à l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16, qui inclut le choix de l'égalité entre les sexes comme axe de travail.

2.2 Le Conseil a en outre approuvé les procédures et les mesures de sauvegarde proposées pour recevoir des financements ciblés fournis à l'appui d'initiatives d'ECBP par des fondations et d'autres bailleurs de fonds à titre transitoire pour la période juillet 2016-décembre 2017, telles qu'elles sont présentées à l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16.

2.3 La fondation Children's Investment Fund Foundation (CIFF) a manifesté son intérêt à soutenir et à accélérer les activités liées aux analyses sectorielles, aux composantes de planification et de suivi de la Politique et Stratégie d'égalité entre les sexes du GPE et au plan d'action correspondant pour l'exercice 2017, en proposant un financement de 2 millions de dollars. La CIFF a déjà conclu un accord de contribution de 22 millions de dollars avec le GPE, lequel prévoit 2 millions de dollars réservés à des activités non encore spécifiées qui renforcent la capacité du GPE à suivre et à évaluer son travail. La CIFF propose d'utiliser cette réserve de 2 millions de dollars pour soutenir l'analyse sectorielle, les composantes de planification et de suivi du GEPS du GPE.

2.4 En vertu de l'actuel accord de contribution, le financement de la CIFF sera intégré au fonds mis en commun du GPE dans le cadre de l'accord de contribution déjà signé avec les bailleurs de fonds.

2. 5 Les fonds de la CIFF viendront compléter les fonds consentis par le Conseil à la Politique et à la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes dans le budget de l'exercice 2017. Les fonds de la CIFF contribueront à accélérer et à étendre les activités décrites dans la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes comme suit:

- 1,5 million de dollars seront consacrés aux activités menées par le Secrétariat en collaboration étroite avec les partenaires, afin de permettre l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux de planification sectorielle tenant compte de l'égalité entre les sexes, ainsi que des activités d'échange de connaissances avec les

pays en développement partenaires, et la création et la diffusion de produits du savoir et de sensibilisation, d'outils et de directives. Un nouveau spécialiste de programme sera chargé de gérer ces initiatives étendues, ainsi que de préparer un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue d'atteindre l'égalité entre les sexes et sur les réussites dans les pays en développement partenaires du GPE. Ces dépenses seront comptabilisées en dehors du budget de base du Secrétariat et le poste de spécialiste ne sera pas pris en compte dans la masse salariale de base du Secrétariat étant donné que le poste est spécifiquement attaché à ce financement, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

- Les fonds restants – les 500 000 dollars d'origine, auxquels s'ajoutera toute nouvelle contribution ciblée levée auprès de bailleurs de fonds – seront utilisés pour piloter un programme de financements réduits destiné à améliorer l'analyse, la collecte de données et l'élaboration de politiques, l'objectif final étant de soutenir une analyse et une planification du secteur qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes en se concentrant sur le renforcement des capacités. Le processus et les directives se rapportant à ces financements seront soumis à l'approbation du Comité des financements et performances au niveau des pays.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances recommande au Conseil d'adopter la décision suivante:

BOD/2016/10-XX – Financement complémentaire de la Politique et de la Stratégie du GPE en matière d'égalité entre les sexes :

Le Conseil d'administration :

1. Approuve la réception et l'utilisation d'un financement ciblé visant à soutenir la Politique et la Stratégie du GPE en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre du fonds mis en commun du GPE, comme décrit dans le document BOD/2016/09 DOC 02.
2. Délègue son autorité au Comité des financements et performances au niveau des pays afin d'approuver le processus et les directives relatifs au programme pilote proposé pour les financements de faible montant.
3. Délègue son autorité au Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances pour approuver les modalités de toute nouvelle contribution ciblée appuyant la Politique et la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que les plans d'action correspondants.
4. Délègue son autorité au Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances, qui peut en référer au Conseil, pour effectuer d'éventuelles révisions de la proposition relative à la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes après son adoption finale par le Conseil d'administration de la Fondation.
5. Demande au Secrétariat d'informer annuellement les comités GERF, CGPC et SPC, ainsi que le Conseil, de l'état d'avancement de ce travail.

4. CONTEXTE

4.1 Lors de la réunion du Conseil de juin 2016, celui-ci a approuvé la Politique et la Stratégie 2016-2020 relatives à l'égalité entre les sexes dans le document BOD/2016/06 DOC 17. Un des six principaux domaines de réalisation de la Stratégie 2016-2020 est intitulé « Analyse, planification et mise en œuvre sectorielles qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes », et passe notamment par le « renforcement de la capacité des pays en développement partenaires ».

4.2 Dans le but de renforcer les capacités des pays en développement partenaires à entreprendre une analyse, une planification et une mise en œuvre sectorielles qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes, le groupe de travail du SPC sur la Politique en matière d'égalité entre les sexes a proposé une série d'activités d'ECBP dans le cadre de la Politique et de la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que du plan d'action correspondant pour la première année (exercice 2017).

4.3 Le financement de la CIFF devrait compléter et amplifier le soutien du GPE à l'égalité entre les sexes tel que présenté dans la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes (SES). Il sera utilisé pour inciter d'autres pays à développer leurs capacités de planification sectorielle en tenant compte de l'égalité entre les sexes, et pour renforcer le suivi et la collecte des informations quant aux réussites dans le domaine de l'égalité entre les sexes au sein du GPE, en renforçant, en élargissant et en accélérant la SES.

4.4 La fondation Children's Investment Fund Foundation (CIFF) a manifesté son intérêt à soutenir et à accélérer les activités liées à la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes en proposant un financement de 2 millions de dollars. La CIFF a déjà conclu un accord de contribution de 22 millions de dollars avec le GPE, lequel prévoit 2 millions de dollars réservés à des activités non encore spécifiées de suivi et d'évaluation. La CIFF propose d'utiliser cette réserve de 2 millions de dollars pour soutenir la SES du GPE.

4.5 En vertu de l'accord de contribution en vigueur, le financement de la CIFF sera intégré au fonds mis en commun du GPE dans le cadre de l'accord de contribution déjà signé avec les bailleurs de fonds.

4.6 Le budget repris ci-dessous décrit la façon dont le financement de la CIFF sera utilisé :

- Sur une période de deux ans, 1,5 million de dollars seront consacrés aux activités menées par le Secrétariat – comprenant l'organisation à la demande d'ateliers nationaux ou régionaux d'analyse et de planification sectorielles tenant compte de l'égalité entre les sexes, en lien avec les systèmes nationaux et avec le calendrier et les processus de planification du secteur de l'éducation ; des activités d'échange des connaissances dans les pays en développement partenaires ; et la création et la diffusion de produits du savoir et de sensibilisation, d'outils et de directives dans le but de mieux soutenir une analyse et une planification sectorielles solides qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes.

- Le financement géré par le Secrétariat inclura également des fonds pour l'engagement d'un spécialiste de programme chargé de gérer les activités élargies soutenues par le financement de la CIFF, ces activités augmentant la charge de travail au-delà de ce qui a été anticipé à l'origine pour la Politique et la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes 2016-2020. Ce poste sera nécessaire pour coordonner et compléter le volume plus important de produits du savoir, notamment en établissant un rapport qui soulignera les réussites dans le domaine de l'égalité entre les sexes ayant de l'intérêt pour les pays partenaires du GPE. Il permettra également de coordonner et de compléter le soutien supplémentaire offert aux équipes nationales avant et après les ateliers pour traduire les leçons tirées en actions. Il servira par ailleurs à guider le travail supplémentaire de soutien aux pays lorsque d'autres bailleurs de fonds et d'autres ressources seront disponibles et permettront d'élargir davantage encore la Politique et la Stratégie sur l'égalité entre les sexes.
- Le financement sera également utilisé pour créer un programme pilote de financements de faible montant, doté d'un budget initial de 500 000 dollars qui sera augmenté si d'autres contributions ciblées deviennent disponibles. Le CGPC examinera la possibilité de mettre ces financements en application au moyen d'un guichet modifié de financement ESPDG. Ces financements réduits viseront à soutenir à l'échelle nationale l'analyse, la collecte des données et l'élaboration de politiques tenant compte de l'égalité entre les sexes.
- Un montant de 100 000 dollars servira à suivre et à évaluer les séries d'activités sur deux ans.

ALLOCATIONS DU FINANCEMENT CIFF

	Budget total (global) du projet		
	Année 1	**Année 2**	**TOTAL**
Date de début	2017	2018	
Financement géré par le Secrétariat			
1. Acquisition, production et diffusion des connaissances, y compris à travers des ateliers nationaux/transnationaux, et échange entre PDP.	520 000	520 000	1 140 000
2. Spécialiste à temps plein du programme sur l'égalité entre les sexes *taxes et prestations sociales incluses	180 000	180 000	360 000
3. Soutien au suivi	50 000	50 000	100 000
Sous-total des fonds exécutés par le Secrétariat	750 000	750 000	1 700 000
FINANCEMENTS RÉDUITS POUR LA SES via GUICHET ESPDG			

4. Financements réduits de la SES octroyés aux pays en appui à la planification, à l'analyse et à la collecte d'informations	250 000	250 000	500 000
Sous-total financements réduits	250 000	250 000	500 000
TOTAL (USD)	1 000 000	1 000 000	2 000 000

4.7 Les activités proposées (décrites à l'annexe 1) visent à atteindre les objectifs suivants :

1. Renforcer la capacité des pays en développement partenaires à identifier les progrès, les problèmes et les défis en matière d'égalité entre les sexes, y compris les obstacles structurels et environnementaux qui les sous-tendent selon les contextes.
2. Renforcer la capacité des pays en développement partenaires à piloter de nouvelles stratégies et interventions, ou à renforcer des stratégies et interventions éprouvées afin de parvenir à une égalité entre les sexes à grande échelle dans le cadre de plans sectoriels de l'éducation forts et maîtrisés par les pays.
3. Favoriser, dans les pays membres du GPE, une meilleure sensibilisation et une meilleure compréhension des politiques et stratégies efficaces qui contribuent à renforcer les systèmes éducatifs tenant compte de l'égalité entre les sexes, et à obtenir l'égalité entre les sexes pour tous, filles et garçons, y compris en améliorant les opportunités éducatives et les acquis scolaires des adolescentes.

4.8 Le Secrétariat poursuivra sa collaboration avec le CGPC pour explorer les détails relatifs à la création d'un troisième guichet au titre de l'ESPDG.

4.9 L'adoption finale par le Conseil d'administration de la Fondation fait suite à l'approbation du Conseil du GPE et, dans le cas où des révisions importantes sont apportées à la proposition, le Secrétariat recherchera l'approbation du GERF qui pourra ensuite décider d'en référer au Conseil.

5. LES IMPLICATIONS POUR LES RESSOURCES DU SECRETARIAT S

5.1 Le financement de la CIFF permettra l'engagement à temps plein d'un spécialiste de programme chargé pour l'essentiel d'assurer la mise en œuvre effective du travail accru en matière de connaissances, les ateliers nationaux/régionaux, le soutien renforcé aux pays et les échanges entre PDP que le financement de la CIFF rendra possibles. Ce spécialiste de programme sera également responsable de la gestion du financement de la CIFF et du programme correspondant, et il assurera le lien avec la CIFF. Ce poste sera comptabilisé en dehors du budget de base du Secrétariat et ne sera pas pris en compte dans la masse salariale de base du Secrétariat étant donné que le poste est spécifiquement attaché à ce financement, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Le spécialiste de programme appuiera les activités du spécialiste principal sur les questions d'égalité entre les sexes au sein des structures du secrétariat et de gouvernance du GPE,

et conduira des dialogues de haut niveau sur les politiques relatives à l'égalité entre les sexes, aussi bien que des activités intersectorielles relatives au genre.

6. NEXT STEPS

6.1 Si le Conseil approuve la recommandation, la CIFF transfèrera les fonds en deux tranches dans le cadre de l'accord de contribution de la CIFF au Fonds du GPE déjà conclu.

6.2 Parallèlement, le Secrétariat préparera, en vue de les soumettre au CGPC, les options de mise en application, et notamment les procédures relatives à un guichet de financement ESPDG, et il décidera des modifications à apporter aux directives relatives à l'ESPDG, ainsi qu'au modèle de requête si l'option de financements de faible montant est retenue et si nécessaire.

6.3 Sur la base de ces mesures, le Secrétariat recrutera le spécialiste de programme, préparera les dispositifs liés aux activités financées par cette initiative.

6.4 Le Secrétariat tiendra les comités et le Conseil régulièrement informés des progrès réalisés.

7. VEUILLEZ CONTACTER

Karen Mundy (kmundy@globalpartnership.org) pour toute demande d'informations complémentaires.

8. ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE

Ce document comprend l'annexe suivante :

Annexe 1 – Description des activités du GES

Informations complémentaires :

- 14-15 Juin 2016 Document du Conseil sur la politique et strategie d'egalite entre les sexes 2016-2020Board Paper on Gender Equality Policy and Strategy 2016-2020
- 22 septembre 2016 le document du GERF sur les modalités de financement ciblé est disponible sur le GERF paper on Targeted Financing Arrangements to support GPE's Gender Equality Policy and Strategy on the eTeam site

Annexe 1 – Description des activités liées à la SES

Activité 1
Mobilisation des connaissances
Le Secrétariat du GPE investira dans une série de produits du savoir et de sensibilisation, d'outils et de directives, y compris des publications mettant en avant les réussites en matière de politiques et de pratiques au sein du GPE, et il les diffusera auprès de ses partenaires. Ces produits du savoir incluront un rapport mettant en évidence les interventions réussies dans le domaine de l'égalité entre les sexes et présentant un intérêt pour les pays partenaires du GPE.

Activité 2
Ateliers de planification sectorielle tenant compte de l'égalité entre les sexes
Le GPE soutiendra une série d'ateliers nationaux ou régionaux de planification sectorielle tenant compte de l'égalité entre les sexes à l'attention de pays recevant des financements du GPE pour la planification de leur secteur de l'éducation et pour la mise en œuvre du programme. Les délégations nationales seront encouragées à rejoindre des groupes de pairs afin d'explorer des solutions permettant de mieux cibler les obstacles à l'égalité entre les sexes, y compris ceux auxquels sont confrontées les adolescentes.

Activité 3
Assistance technique et aide à la planification et à l'innovation nationales
Avant et après les ateliers, le GPE travaillera avec les autorités nationales et leurs partenaires locaux pour leur apporter une assistance technique. Cette assistance devrait porter sur la préparation à l'atelier, notamment par l'examen d'une analyse récente du secteur de l'éducation, puis sur la transposition des leçons tirées au cours de l'atelier dans le processus d'élaboration du plan sectoriel de l'éducation.

Activité 4
Financements de faible montant
Les pays pourraient demander des financements de faible montant et une assistance technique correspondante afin de soutenir une nouvelle analyse nationale des défis et des opportunités en matière d'égalité entre les sexes (y compris le soutien à l'amélioration des informations et des données probantes). Cette aide permettrait également d'explorer et d'évaluer les solutions innovantes, y compris les solutions qui font le lien entre la santé et l'éducation, afin d'assurer la participation continue des adolescentes. Ce soutien impliquerait de mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales pour une analyse, une planification et une mise en œuvre du secteur de l'éducation tenant compte de l'égalité entre les sexes.